

A la suite du vote du Conseil Municipal décidant de doter les groupes scolaires garçons et filles d'appareils de télévision, le Maire donne lecture d'un devis établi par Madame Galerne pour la fourniture d'appareils Philips

1^e d'écran 43 cm pour la somme de 18.110^f. l'unité avec régulateur de courant et antenne.

2^e d'écran 54 cm pour la somme de 207860 l'unité avec régulateur de courant et antenne.

Le Conseil Municipal estimant que l'écran 54 cm étant celui répondant le mieux à l'usage éducatif envisagé, porte son choix sur ce modèle et charge son Maire de traiter avec le fournisseur qui accepte d'être réglé sur les crédits du budget additionnel 1959.

La séance est ensuite levée à 11^h 45

~~Judith Denens Gérost Chauvin Bourier Rabier Lozillon~~

Séance du Conseil Municipal du quatorze mai mil neuf cent cinquante-neuf

Le quatorze mai mil neuf cent cinquante-neuf à dix huit heures trente le Conseil Municipal diement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la Présidence de son Maire

étaient présents : M. M. Judith Maire, Denens adjoint, Gérost Chauvin, Tessier, Violette, Legrand, Truffaut, Tarant, Robert, Leman, Lozillon et Nice

absents excusés : M. M. Brahein et Bourier

absents : M. M. Gilles et Rabier

Secrétaire : M. Lozillon

Le Président ouvre la séance et après que le Secrétaire de séance eût donné lecture des comptes rendus des précédentes réunions du Conseil Municipal, il donne connaissance d'une lettre de Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, relative à la nou-

velle classification des voies de la Commune. La liste de ces chemins et rues est approuvée et le principe du vote de sept journées de prestations pour le prochain budget est adopté.

Il donne lecture d'une lettre de la Société de constructions du bouchet dont le siège est à Ballancourt, demandant la garantie communale d'annuités d'emprunt pour la construction du pavillon de M^e Cadoux, rue des Châtaignes. Le conseil Municipal, après avoir entendu les observations de Monsieur Robert, et en avoir délibéré, repousse cette demande.

Il informe l'Assemblée que le prix des journées de pêche et des actions de pêche dans la partie non réservée est inférieur à celui pratiqué dans les lieux de pêche avoisinants et propose de porter le prix de journée à 150 francs et l'action à 3 000 francs. les prix pour les pêcheurs de la Commune restant inchangés. Le conseil Municipal adopte ces relevements. Il donne lecture d'une lettre de Madame la Directrice de l'école des Filles donnant l'effectif de l'école maternelle pendant les cinq dernières années, et exprimant un avis défavorable à la modification de la dite école maternelle. Le conseil Municipal, tenant compte de l'accroissement constant de la population qui doit passer prochainement à plus de 2 200 habitants, regrette que l'esprit de la directrice reste fermé à l'extrême de cet accroissement de population et y constate surtout le désir de voir lui échapper la direction de l'école maternelle.

Il fait part à l'assemblée du désir de Monsieur Cuivet tenancier de l'établissement "le Café de la Gaité" d'organiser le 1^{er} juillet, l'après-midi, devant sa maison rue de Melly, un bal gratuit.

Le conseil Municipal informé que les services de gendarmerie, chargés de la circulation sont hostiles à la fermeture de la rue de Melly, regrette de ne pouvoir accéder à la demande de Monsieur Cuivet.

Le Président donne des précisions sur le projet d'agrandissement du cimetière par l'acquisition de la parcelle Sejé et suggère de créer dans le prolongement de l'allée centrale une rampe d'accès pour le fourgon mortuaire, ce qui éviterait l'amenager une voie par

*On a approuvé
Conseil des Bonsnes le 28.5.59
Le sous. Secrétaire: Eugnac*

le Chemin dit de l'Ormeteau; il y aurait lieu de déplacer l'ossuaire et le caveau provisoire, également à tomber et de recentrer le calvaire; les frais inhérents à ces travaux seraient moins onéreux que la création d'un chemin à travers la première parcelle du lotissement du chemin dit de l'Ormeteau. Le conseil Municipal après étude sur plan le range à cet avis. Monsieur Nice signale que le goudronnage de la rue de la Fontaine a été fait sur une petite partie de cette rue défoncée par l'entreprise chargée du remplacement des conduites de gaz et déplore cet état de choses.

Messieurs Robert et Lavigier demandent des explications sur les travaux complémentaires qui vont être effectués par force et lumière à la suite d'un arrêté étudié pour la Commission des Travaux. Il est entendu que le mémoire relatif à ces travaux supplémentaires sera examiné pour Monsieur Lavigier et confronté avec le marché initial.

Le Maire avise l'Assemblée que la suggestion de minanger, dans l'ouvrage de la Porte de Paris, un passage pour piétons afin d'assurer leur sécurité, a été soumise à Monsieur Delaunay architecte départemental, chargé de la conservation des monuments classés, et que Monsieur Delaunay est hostile à toute mutilation de cet ouvrage. Il propose de le contourner en achetant ou en expropriant le terrain nécessaire à cette réalisation. Le conseil Municipal devant les difficultés et les charges financières très lourdes qui en découleraient, laisse à l'administration des Ponts et Chaussées le soin d'opérer ces aménagements sur une voie départementale de son ressort.

La séance est ensuite levée à 20 heures 45

J. Jullien *Dervaux*
mr. A. genot *Ghour* *Straton*
A. Baudry *P. Vial* *J. J. Jappel* *J. M. Vautier*
A. Farano *F. R. R. R.*